13766 - Un imam qui dirige la prière pour des gens tout en sachant qu'ils ne l'apprécient pas

question

un imam qui dirige la prière pour des gens tout en sachant qu'ils ne l'apprécient pas Comment traiter une telle situation?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il est réprouvé de servir d'imam à des gens qui le réprouvent justement parce que leur réprobation est motivée par une déficience de piété. En effet, le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « La prière faite par trois personnes ne dépasse pas leur oreilles (n'est pas agréée par Allah) : l'esclave en fuite jusqu'à son retour, une femme qui s'expose à la colère de son mari toute une nuit et celui qui sert d'imam à des gens qui ne l'apprécient pas. » (Rapporté par at-Tirmidhi et jugé bon par lui)

Cheikh al-Islam Ibn Taymiyyah (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Si la réprobation de l'imam repose sur une déficience de piété due au recours au mensonge ou à l'injustice ou à l'ignorance ou à l'innovation, etc alors qu'ils apprécient un autre imam parce que mieux qualifié du point de vue religieux à cause de sa piété et son instruction. Si tel est le cas, on désigne l'imam qu'ils apprécient à la place de celui qu'ils réprouvent en application de ce hadith : «La prière faite par trois personnes ne dépasse pas leur oreilles : celui qui sert d'imam à des gens tout en sachant qu'ils ne l'apprécient pas, un homme qui ne vient prier qu'en retard et un homme qui asservit une personne de condition libre. »

Ibn Taymiyyah dit encore : « Quand une adversité fondée sur la passion suscitée par la différence de doctrines oppose un homme à des gens auxquels il sert d'imam, il ne convient pas qu'il leur

dirige une prière collective car celle-ci ne se fait exactement que dans l'entente cordiale. C'est ce que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) exprime en ces termes : « Ne nourrissez pas la discorde en votre sein car elle affecte vos cœurs. »

En revanche , si la réprobation de l'imam n'est fondée que sur son attachement à la Sunna, son exercice de la fonction ne souffre d'aucune réprobation. Au contraire, c'est l'attitude de ses adversaires qui est réprouvée. Toujours est-il que l'entente cordiale doit prévaloir dans les relations entre l'imam et ceux qu'il sert de guide. Ils doivent coopérer dans le bien et la piété et éviter de nourrir les uns envers les autres des sentiments de haine suscités par la passion et des fins sataniques.

L'imam doit respecter les droits de ceux qui prient sous sa direction dans le sens de leur épargner la peine et de tenir compte de leurs sentiments. Ceux qui prient avec l'imam à leur tour doivent le respecter. En somme, chaque partie doit tolérer les critiques de l'autres qui ne visent pas sa foi et son honneur, l'être humain étant naturellement faillible. » Voir l'ouvrage intitulé *al-moullakhas al-fiqhi* (1/155-156)